

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

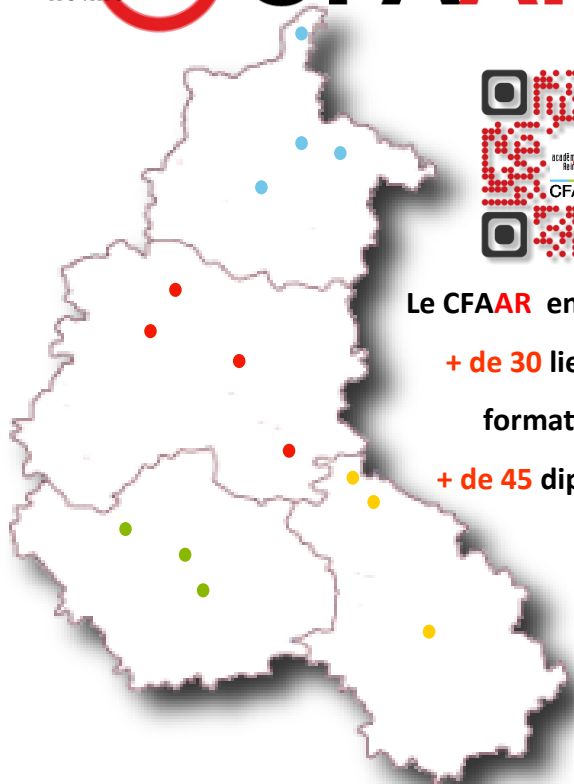
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV26-062018



Le CFAAR en chiffres:

+ de 30 lieux de formation

+ de 45 diplômes

CFA de l'Académie de Reims

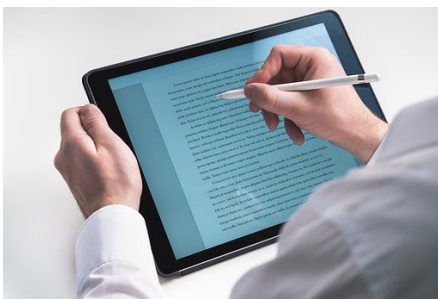
11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



**BTS
ASSISTANT TECHNIQUE
D'INGÉNIEUR**



L'assistant(e) peut exercer un large éventail d'activités dans le domaine des études en organisation de projets ou en

recherche-développement.

Dans le domaine des études, il (elle) sait actualiser une documentation, mettre à jour une base de données, rédiger un cahier des charges, concevoir ou modifier une solution technique...

- ⇒ en organisation de projets, il (elle) est à même de préparer les réunions, d'en produire la synthèse et de diffuser l'information.
- ⇒ en recherche et développement, il (elle) peut assurer la mise en place d'expériences de laboratoire et la réalisation d'essais et de mesures, rédiger des comptes rendus d'expérimentations et participer à la veille technologique de l'entreprise.

Par ailleurs, il (elle) peut exercer des fonctions de gestion de production ou de gestion commerciale, prendre en charge l'actualisation des dossiers de maintenance...

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un Bac S ou Bac STI2D ou d'un Bac pro EDPI ou Bac pro MEI ou d'un Bac pro MELEC ou d'un Bac Pro SEN.

- Qualités requises : autonomie, polyvalence, organisation, sens relationnel.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

CPGE Classe préparatoires ATS Ingénierie Industrielle...

Métiers :

Responsable d'ordonnancement, technicien d'essai...

Le programme

20 semaines de formation par an.

Enseignement général :

Français; Langues Vivantes Etrangères; Mathématiques; Physique et Physique Appliquée; Economie et Gestion de l'Entreprise; Bureautique et Outils de Communication.

Enseignement professionnel :

Construction Electrique, Construction Mécanique, Organisation Industrielle, Automatismes Informatique Industrielle, Etude des Systèmes Techniques.

Le site de formation

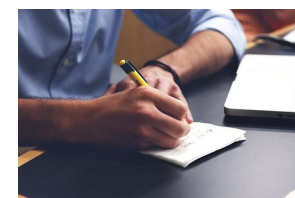
UFA François Bazin—Lycée Bazin

145 avenue Charles de Gaulle

08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

03 24 56 81 56

<https://sepia.ac-reims.fr/lyc-bazin/-joomla-/index.php>



BTS ASSISTANT TECHNIQUE D'INGÉNIEUR